

Un élève sur cinq choisit le «cours de rien»

Les résultats de l'enquête commandée par la ministre Milquet sont connus. 17,8% des parents d'élèves fréquentant le secondaire dans l'officiel veulent que leur enfant soit dispensé de cours de morale ou de religion.

Le 12 mars dernier, la Cour constitutionnelle rendait un arrêt remettant en cause la neutralité du cours de morale laïque. Elle invitait les autorités compétentes à mettre en place un système de dispense pour les élèves qui le désiraient.

Depuis, la Communauté française s'attelle à la mise en place d'un «encadrement pédagogique alternatif» (EPA) qui remplacera dans les écoles officielles les cours philosophiques des élèves dispensés.

Face à l'urgence d'organiser cette dispense ironiquement nommée «cours de rien», la ministre a organisé via les écoles un sondage permettant de connaître les intentions des parents en la matière. Les 235.000 réponses communiquées au ministère ont été dépouillées et les résultats, communiqués ce vendredi.

Ce n'est pas un raz-de-marée, mais ce n'est pas un flop non plus. Alors qu'il y a quelques semaines, certains évoquaient encore un taux tournant aux alentours de 1 ou 2%, comme c'est le cas en Flandre, la moyenne de demandes de dispense pour les cours de religion ou de morale tourne autour de 7% dans le fondamental ordinaire et approche les 18% dans le secondaire ordinaire. Au total, on atteint une moyenne de 10%.

On constate beaucoup de disparités selon les zones géographiques. Certaines écoles n'ont pas fait état de demandes de dispense, alors qu'on observe des taux oscillant entre 20 et 30% dans la moitié des écoles secondaires officielles du Brabant wallon. Des pointes importantes sont également constatées à Liège, Bruxelles et Namur.

Le «cours de rien» tente plus le secondaire

ÉRIC BURGRAFF

religion-morale 18% des élèves ont opté pour la dispense et 82% pour la tradition

11% des élèves veulent être dispensés du cours de morale

ou de religion.

Ils sont beaucoup plus nombreux en secondaire où un élève sur cinq veut la dispense, mais où quatre sur cinq restent fidèles à la tradition.

Certains avaient prédit un raz-de-marée, d'autres un vrai flop. La réalité sera entre les deux. Toutes écoles officielles confondues, 11% des élèves – de leurs parents le plus souvent – se disent prêts à solliciter une dispense du cours de religion ou morale au 1er septembre

prochain. Le chiffre cache cependant de véritables disparités entre niveau, entre écoles et entre Régions. Explications.

1Le contexte. Le 12 mars dernier, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt remettant en cause la neutralité du cours de morale laïque, en conséquence de quoi elle estime que les parents n'ont plus le choix entre un cours neutre garanti par la constitution et un cours engagé. Logiquement, elle invite les autorités publiques à mettre en place un système de dispense. Encore faut-il occuper les élèves dispensés de cours de religion ou morale, c'est tout l'intérêt de «l'encadrement pédagogique alternatif» que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles essaie de mettre en place pour septembre. *Essaie*, car l'avant-projet de décret préparé par la ministre Milquet ne fait pas l'unanimité au sein du monde politique ou dans les instances de concertation.

Quoi qu'il en soit, le 1er septembre approchant à grands pas, il y a urgence de préparer le travail sur le terrain, raison pour laquelle la ministre a organisé via les établissements scolaires un sondage permettant de connaître les intentions des parents en la matière. *«Il s'agit bien, rappelle-t-elle, d'un formulaire indicatif dont le seul but était d'avoir un aperçu du nombre de dispenses demandées, en général et par établissement.»*

2Les chiffres généraux. L'administration de l'enseignement a dépouillé environ 235.000 formulaires, ce qui correspond à une large majorité des écoles et des parents (sauf dans le secondaire spécialisé où la moitié des parents seulement a répondu). Au total, 10,99% des élèves demandent donc la dispense. Les nuances sont importantes cependant entre les types d'enseignement: ils sont 7,11% dans le primaire ordinaire et 8,17% dans le primaire spécialisé à ne plus vouloir ni de religion ni de morale. Par contre dans le secondaire, on atteint 12,31% pour le spécialisé et 17,83% pour l'ordinaire. Dans ce dernier réseau, ça représente près d'un élève sur cinq. Pour certains, ça commence à ressembler à un raz-de-marée, d'autres par contre soulignent que 82% des élèves continuent à tenir à un cours philosophiquement engagé, à être partisans de la tradition.

3Dans le fondamental. On l'a dit, les élèves du fondamental ordinaire vont rester assez fidèles à leur prof de morale ou de religion. Alors que la dispense tourne autour de 7% des élèves, la ministre fait remarquer que dans 74 écoles sur 917, les demandes de dispense sont égales à zéro et que 60% des écoles sont dans la fourchette des 0 – 7%. Les établissements affichant des demandes massives de dispense sont rares: 1,86% a un taux de dispense supérieur à 30%. Disparité aussi entre les Régions: le Brabant wallon prendrait la tête des dispensés (17,36% de demandes) alors que les provinces de Namur et Luxembourg ferment la marche avec moins de 5%.

4Dans le secondaire ordinaire. On l'a dit, c'est à ce niveau que les élèves seraient les plus prompts à se passer de cours philosophiques avec près d'un élève sur cinq en voie de solliciter une dispense. En fait, si dans deux tiers des écoles les demandes de dispenses varient entre 0 et 20%, dans certaines cependant on peut véritablement parler de raz-de-marée: pour un établissement sur douze les demandes de dispenses sont dans une fourchette de 30 à 40%. Et pour une toute petite minorité d'écoles (1,8%), les demandes dépassent la barre des 50%.

5Le travail de Joëlle Milquet. Un message de la ministre à ceux qui rechignent sur l'EPA. *«Je travaille en toute bonne foi dans ce dossier. Je ne ferai appliquer ces nouvelles règles à la rentrée que s'il existe une demande expresse confirmée et un consensus de l'ensemble des acteurs scolaires concernés.»*

Réactions «Ils se sont tiré une balle dans le pied»

E.B. et Th.Ca.

Samedi 30 mai 2015

Pierre Stéphane Lebluy, porte-parole du collectif des profs de morale. *«C'est le secondaire qui va payer le prix fort dans cette histoire. Le secondaire et le cours de morale. Au début, on parlait de 1%, mais la publicité injustifiée qui a été faite par la Fapeo a porté ses fruits. Ce dossier sert les gens qui veulent évoluer vers un enseignement sans religion. On sait que les premiers touchés seront les cours de morale, ceux qui voulaient ce cours de rien se sont tiré une balle dans le pied, c'est incompréhensible. Les premières victimes seront les profs de morale, ensuite les profs de religion catholique alors que les autres ne seront même pas égratignés.»*

Christian Leclercq, président du CECP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces): *«Il s'agit d'un taux beaucoup plus important que ce à quoi on s'attendait. Reste à voir si cette tendance se confirmera en septembre, étant donné qu'il y a parfois des pressions pour que les enfants restent dans les cours traditionnels. Il faudra bien veiller à préparer l'encadrement de ces élèves, presque un sur cinq dans certaines écoles! Seule, la perte de charge de travail des professeurs de morale et religion ne suffira pas à occuper ces enfants, il faudra des moyens supplémentaires. Avec des taux aussi élevés, il ne faudra pas se contenter de bricolages.»*

Luc Pirson, président de la Fapeo (Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire): *«Ces chiffres sont tout de même énormes même si les conditions pour faire ce sondage n'étaient pas optimales. Maintenant, il faudra réfléchir sérieusement à l'encadrement qui sera proposé. L'EPA est une solution temporaire et qui doit le rester. Si on se satisfait d'un bricolage pour les cours l'an prochain, on attend une assurance quant à l'encadrement qui sera proposé aux élèves. Nous continuons à militer pour l'instauration de deux heures communes à tous les élèves. Il est nécessaire d'établir un réel projet pour le futur. Et il faut retenir que l'arrêté de la Cour stipule bien que la participation à ces cours est optionnelle.»*

Roberto Galuccho, administrateur délégué du Cepeons (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné): *«Ces chiffres sont à prendre prudemment, il s'agit plus d'un sondage qu'autre chose. Le défi majeur est de mettre en place la concrétisation du décret et d'être prêt en septembre. Concernant les chiffres, ils montrent bien que qu'il y a une évolution du public face à ces cours philosophiques. Il faudra en revanche attendre septembre pour savoir quels cours seront les plus touchés.»*

E.B. et Th.Ca.